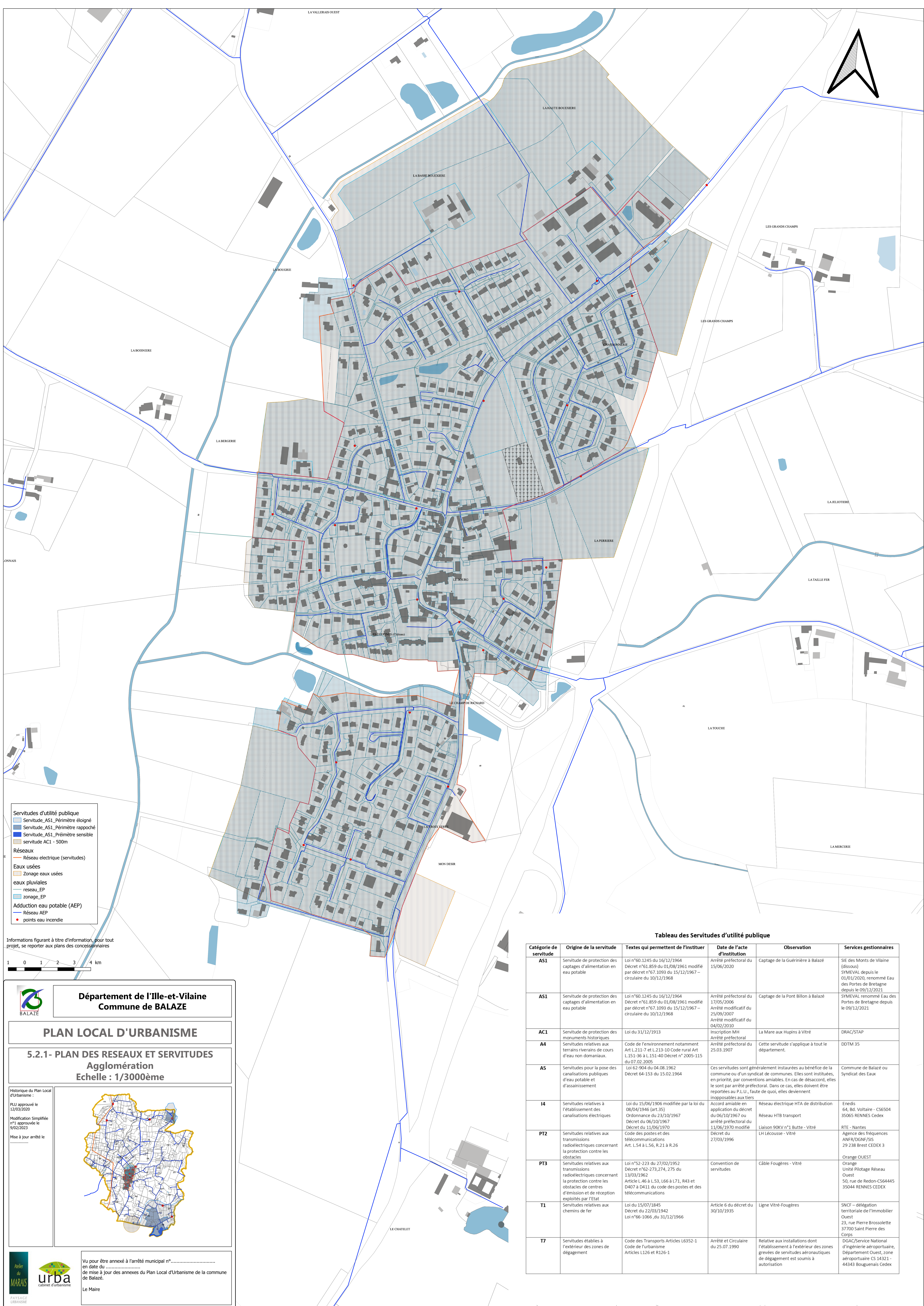




Servitudes d'utilité publique

- Servitude_ASI_Périmètre éloigné
- Servitude_ASI_Périmètre rapproché
- Servitude_ASI_Périmètre sensible
- servitude AC1 - 500m

Réseaux

- Réseau électrique (servitudes)

Eaux usées

- Zonage eaux usées

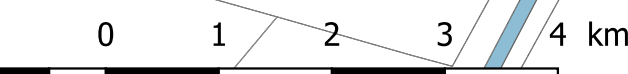
eaux pluviales

- réseau_EP
- zonage_EP

Adduction eau potable (AEP)

- Réseau AEP
- points eau incendie

Informations figurant à titre d'information, pour tout projet, se reporter aux plans des concessionnaires



Département de l'Ille-et-Vilaine
Commune de BALAZÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.2.1- PLAN DES RESEAUX ET SERVITUDES
Agglomération
Echelle : 1/3000ème

Historique du Plan Local d'Urbanisme :
PLU approuvé le 12/03/2020
Modification Simplifiée n°1 approuvée le 9/02/2023
Mise à jour arrêté le

Vu pour être annexé à l'arrêté municipal n°..... en date du de mise à jour des annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Balazé.

Le Maire

Tableau des Servitudes d'utilité publique					
Catégorie de servitude	Origine de la servitude	Textes qui permettent de l'instituer	Date de l'acte d'institution	Observation	Services gestionnaires
AS1	Servitude de protection des captages d'alimentation en eau potable	Loi n°60.1245 du 16/12/1964 Décret n°61.859 du 01/08/1961 modifié par décret n°67.1093 du 15/12/1967 – circulaire du 10/12/1968	Arrêté préfectoral du 15/06/2020	Captage de la Guérimière à Balazé	SE des Monts de Vilaine (dissous) SYMEVAL depuis le 01/01/2020, renommé Eau des Portes de Bretagne depuis le 09/12/2021 SYMEVAL renommé Eau des Portes de Bretagne depuis le 09/12/2021
AS1	Servitude de protection des captages d'alimentation en eau potable	Loi n°60.1245 du 16/12/1964 Décret n°61.859 du 01/08/1961 modifié par décret n°67.1093 du 15/12/1967 – circulaire du 10/12/1968	Arrêté préfectoral du 17/05/2006 Arrêté modificatif du 25/09/2007 Arrêté modificatif du 04/02/2010 Inscription MH Arrêté préfectoral	Captage de la Pont Billon à Balazé	SYMEVAL renommé Eau des Portes de Bretagne depuis le 09/12/2021
AC1	Servitude de protection des monuments historiques	Loi du 31/12/1913	Arrêté préfectoral	La Mare aux Hupins à Vitré	DRAC/STAP
A4	Servitudes relatives aux terrains riverains de cours d'eau potable et d'assainissement	Code de l'environnement notamment Art L.211-7 et L.213-10 Code rural Art L.151-36 à L.151-40 Décret n° 2005-115 du 07.02.2005	Arrêté préfectoral du 25.03.1907	Cette servitude s'applique à tout le département.	DDTM 35
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	Loi 62-904 du 04.08.1962 Décret 64-153 du 15.02.1964	Ces servitudes sont généralement instaurées au bénéfice de la commune ou d'un syndicat de communes. Elles sont instituées, en priorité, par conventions amiables. En cas de désaccord, elles le sont par arrêté préfectoral. Dans ce cas, elles doivent être reportées au P.L.U., faute de quoi, elles deviennent inopposables aux tiers		Commune de Balazé ou Syndicat des Eaux
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Loi du 15/06/1906 modifiée par la loi du 08/04/1946 (art.35) Ordonnance du 23/10/1967 Décret du 06/10/1967 Décret du 11/06/1970	Accord amiable en application du décret du 06/10/1967 ou arrêté préfectoral du 11/06/1970 modifié	Réseau électrique HTA de distribution Réseau HTB transport	Enedis 64, Bd. Voltaire - CS6504 35065 RENNES Cedex
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles	Code des postes et des télécommunications Art. L.54 à L.56, R.21 à R.26	Décret du 27/03/1996	LH Lécoussé - Vitré	RTE - Nantes Agence des fréquences ANFR/DGNF/SIS 29 238 Brest CEDEX 3
PT3	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	Loi n°52-223 du 27/02/1952 Décret n°62-273,274, 275 du 13/03/1962 Article L.46 à L.53, L66 à L.71, R43 et D407 à D411 du code des postes et des télécommunications	Convention de servitudes	Câble Fougères - Vitré	Orange OUEST Orange Unité Pilotage Réseau Ouest 50, rue de Redon-CS64445 35044 RENNES CEDEX
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	Loi du 15/07/1845 Décret du 22/03/1942 Loi n°66-1066, du 31/12/1966	Article 6 du décret du 30/10/1935	Ligne Vitré-Fougères	SNCF – délégation territoriale de l'immobilier Ouest 23, rue Pierre Brosselette 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Code des Transports Articles L6352-1 Code de l'urbanisme Articles L126 et R126-1	Arrêté et Circulaire du 25.07.1990	Relative aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation	DGAC/Service National d'ingénierie aéronautique, Département Ouest, zone aéroportuaire CS 14321 - 44343 Bouguenais Cedex